

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration de projet, d'intérêt général, de l'extension de la carrière de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune

Par arrêté n° 2017 / 00259 du 31 août 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours consécutifs est prescrite du **26 septembre au 27 octobre 2017 à 17 H 30** sur le territoire de la commune de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE.

Au terme de la procédure, et après consultation du conseil municipal de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, la suite réservée à la déclaration de projet, d'intérêt général, de l'extension de la carrière emportant mise en compatibilité du PLU de la commune relève de la compétence du préfet de la Loire.

Le tribunal administratif de Lyon a désigné M. François DIMIER, directeur d'agence urbanisme en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier est soumis à une étude environnementale qui est jointe au dossier ainsi que l'avis favorable de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Loire (CDPENAF), l'avis de l'autorité environnementale et le procès verbal de l'examen conjoint de la procédure de mise en compatibilité du PLU de la commune de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Stéphane ROUX, chef du service aménagement et planification à la DDT 42, 2 avenue Grüner CS 90509, 42007 Saint-Étienne cedex 1, Tel : 04 77 43 31 51.

Dès l'ouverture de l'enquête, le dossier pourra être consulté chaque jour ouvrable et aux heures d'ouverture habituelles à la mairie de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

- mardi, mercredi, vendredi de 9 H 00 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 15 H 30.
- samedi de 9 H 00 à 11 H 00

où les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- dans le registre version papier ouvert au siège de l'enquête aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier à la mairie de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE ;
- par courrier adressé à Monsieur le commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE (42220) ;
- par voie électronique, sur le registre dématérialisé numérique accessible, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <http://www.registre-numerique.fr/carriere-Saint-Julien-Molin-Molette>
par courrier électronique : carriere-Saint-Julien-Molin-Molette@mail.registre-numerique.fr
- Un accès gratuit est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la préfecture de la Loire dans le hall des cartes grises du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 00.
- lors des permanences tenues par le commissaire-enquêteur définies ci-après.

Pour être recevables, toutes les observations ou propositions doivent être déposées avant la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 27 octobre 2017 à 15 H 30.

Monsieur François DIMIER, directeur d'agence urbanisme en retraite, a été désigné par le tribunal administratif de Lyon en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra en personne à disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales à la mairie de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE. Ainsi toute personne souhaitant rencontrer le commissaire-enquêteur pourra se rendre, quelle que soit sa commune de résidence, à l'une des permanences ci-après aux dates et heures suivantes :

mardi 26 septembre 2017 de 9 H 00 à 11 H 30	samedi 21 octobre 2017 de 9 H 00 à 11 H 00
mercredi 4 octobre 2017 de 13 H 30 à 15 H 30	vendredi 27 octobre 2017 de 9 H 00 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 15 H 30
mercredi 11 octobre 2017 de 9 H 00 à 11 H 30	

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public en mairie de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, à la DDT42/service aménagement et planification, ainsi qu'à la préfecture de la Loire.

Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces informations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.loire.gouv.fr, sous la rubrique "[Accueil > Publications > Enquêtes publiques > Enquêtes dématérialisées](#)".